



GROUPE PARTOUCHE

Paris le 24 mars 2015,

En réponse à l'article paru dans le Parisien ce jour, Groupe Partouche SA fait savoir qu'il n'y a eu aucune « escroquerie » et qu'il demandera réparation à OCM Luxembourg de cette dénonciation calomnieuse.

Par lettre du 7 janvier 2014, le Mandataire Judiciaire de Financière Partouche nommé par le Tribunal a contesté la créance déclarée par OCM Luxembourg au passif de Financière Partouche conformément aux dispositions légales applicables en droit français.

OCM Luxembourg, fonds « spéculatif », détenu par Oaktree (NYSE - OAK) qui gère US\$ 93 Milliards d'actifs dans le monde, se plaint des suites de sa propre faute de n'avoir pas répondu dans le délai légal à la contestation de sa créance sur Financière Partouche et d'avoir ainsi perdu le droit de contester la proposition de rejet du mandataire judiciaire.

Contact Presse : CorpCom - Guillaume Foucault 01 44 71 35 14 (ou 15)